

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 21 juin, à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 15 juin 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 15 juin 2021

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Xavier ANCKAERT (à partir du point 2), Godwill BABALAO, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSEE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Alain LEQUERTIER, Patrice MÈCHE, Angélique MOUROCQ, Hervé PONDEMER, Anne ROELANDT

**Ont donné pouvoir :**

- Nathalie COLLIBEAUX a donné pouvoir Nathalie BOUILLARD
- Pascal DALIGAULT a donné pouvoir à Valérie DESQUESNE
- Sylvain DELANGE a donné pouvoir à Hervé PONDEMER
- Nadine LECHATELLIER a donné pouvoir à Angélique MOUROCQ
- Isabelle LEPESTEUR a donné pouvoir à Alain LEQUERTIER

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20210621-21\_03464-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2021  
Date de réception préfecture : 30/06/2021

**Absents excusés :**

- Flavien DELÈTRE
- Patrick FENOUIL
- Sandrine SIMÉON

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 8-5
- en exercice : 29	- pour : 26	Télétransmission au contrôle de légalité le :
- présents : 21	- contre : 0	<b>30 juin 2021</b>
- votants : 26	- abstention : 0	Publication le <b>30 juin 2021</b>
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 15 avril 2021 a été adopté à l'unanimité		

### **DÉL-2021/070 - Convention d'adressage en partenariat avec le Conseil Départemental**

Le Département du Calvados a développé une offre d'ingénierie pour accompagner les communes dans leur démarche d'adressage. L'objectif est de contribuer à la mise à jour des adresses des communes du Calvados pour faciliter le déploiement de la fibre, sécuriser l'intervention des secours, améliorer la distribution du courrier, notamment.

Les enjeux sont particulièrement importants dans le Calvados, qui compte un grand nombre de communes nouvelles et de nombreux hameaux.

Depuis 2019, le Département propose ainsi un accompagnement gratuit aux collectivités à travers des réunions d'informations, la présentation d'une méthodologie d'adressage, la mise à disposition d'une application cartographique pour la saisie des noms de rue et numéros de maison et l'alimentation de la base adresse nationale.

A ce jour plus de 120 collectivités calvadosiennes ont bénéficié ou bénéficient de cet accompagnement.

Cet accompagnement avec les collectivités se formalise à travers la signature d'une convention que vous trouverez en annexe, qui décrit précisément les engagements du Département et ceux de la collectivité bénéficiaire, à savoir pour le Département :

- Accompagner la commune dans son projet en lui présentant la démarche et en la formant à la normalisation des adresses ;
- Mettre à disposition son application dédiée au projet pour que la collectivité puisse saisir et publier ses adresses;
- Assurer un support et une veille sur l'outil ;
- Mettre à disposition les documents administratifs (délibération, arrêté, certificat de numérotation), de travail (plan cartographique A0) ou de communication (courrier, article) dont la commune ferait la demande ;
- Publier au nom de la commune les adresses saisies dans la Base Adresse Nationale ;

- Fournir par des web services les adresses saisies aux SDIS14, à la DDFIP14, à Covage.

Et pour la commune :

- Identifier les voies à nommer et choisir leur dénomination ;
- Saisir ses adresses dans l'application proposée par le Département ;
- Avertir le Département de l'avancée du projet ;
- Renvoyer les documents administratifs complétés (délibération) ;
- Acheter puis poser des panneaux de rue ;
- Acheter puis distribuer des plaques de numéros aux administrés.

La convention précise également les responsabilités de la commune relatives à cette démarche, notamment en matière de protection des données personnelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention d'adressage avec le Département et à passer tout acte y afférent.

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 21 juin 2021

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

